

Garantie

SAMO garantit ses propres produits pour une période de **24 mois à compter de la date d'achat**, selon les dispositions du Code Civil et des directives Européennes en la matière.

La garantie couvre exclusivement les vices et défauts de fabrication ou d'assemblage.

Les défauts d'ordre esthétique ou structurel doivent être communiqués par écrit à **SAMO** seulement et exclusivement avant l'installation, en y alléguant les documents d'achat.

La garantie engage SAMO seulement à la réparation et/ou au remplacement des éléments défectueux: sont cependant exclues les prétentions supplémentaires de la part de l'acquéreur, et exclus toute demande d'indemnisation dérivant de la gêne occasionnée, ou charge ou coût accessoire relatif.

La garantie ne couvre pas les frais de main-d'oeuvre et ceux résultant des opérations suivantes : démontage, remontage, transport sur site, etc....

La non conformité devra être identifiée et confirmée uniquement par du personnel autorisé par **SAMO**.

Sont cependant exclus de la garantie les cas suivants:

- si le défaut est dû au transport;
- casse des parties en verre trempé;
- si l'installation n'a pas été effectuée scrupuleusement selon les instructions de **SAMO**;
- si le vice de fonctionnement résulte d'une intervention sur le produit effectuée sans autorisation;
- si le fonctionnement défectueux provient de l'usure normale du produit, d'une négligence ou d'un défaut d'entretien de la part de l'acheteur eu égard aux indications alléguées au produit;
- si le défaut résulte de l'utilisation de détergents abrasifs, à base acide, ou de produits non adaptés à l'entretien de surfaces laquées, vernies, anodisées ou vitrées. Est conseillée l'utilisation des produits d'entretien de marque « **SAMO** »;
- si le fonctionnement défectueux résulte de la force majeure;
- altération, modification du produit du fait de l'acquéreur.

SAMO décline toute responsabilité pour d'éventuels dommages causés à des personnes, des animaux ou des objets et dus à des erreurs d'installation, de réglage, à une utilisation inappropriée ou à la carence d'observation des prescriptions indiquées dans la documentation alléguée au produit.